

3ème EUROMAD

Commission : Sommet international de Madrid UE-UA

Question : Les stratégies bilatérales pour la construction d'un avenir prospère, pacifique et durable.

Auteur : Chypre-Malte

Chypre est un Etat insulaire méditerranéenne et plus précisément du bassin Levantin qui se trouve dans le Proche-Orient. Elle se situe au Sud de la Turquie, à l'Ouest de la Syrie, au Sud-Ouest du Liban et de l'Israël, au Nord de l'Egypte et à l'Est de la Grèce. Premièrement colonie du Royaume-Uni, elle obtient son indépendance en 1960. Suite à cela, l'île est divisée en deux parties : le tiers-Nord appartient aux chypriotes turques, et le reste aux chypriotes grecques. Elle appartient géologiquement au continent Asiatique mais ce rattache plus, par sa culture et ses politiques mises en place, à l'Europe. Le modèle de politique de cette île repose sur un Etat démocratique, unitaire et semi-présidentiel. Le parti le plus représenté à la Chambre des représentants est AKEL (parti travailliste).

Malte est lui aussi un Etat insulaire. L'île a une localisation stratégique : elle est située entre la mer Méditerranée occidentale, et la Méditerranée orientale. Au Nord se trouve la Sicile, à l'Ouest la Tunisie, au Sud la Lybie, et à l'Est les îles grecques. Elle aussi antérieure colonie anglaise, elle obtient son indépendance en 1964, mais ne peut élire son propre président que 10 ans après cela. Le régime politique maltais s'appuie sur le système britannique, héritage d'un temps passé. Elle devient une République démocratique parlementaire en 1974 et remplace le « souverain britannique » par son propre Président. Actuellement, le parti travailliste (parti socialiste européen) domine la Chambre des représentants.

Il est intéressant de voir, comment ces pays aux positions stratégiques mettent en place des stratégies avec les pays de l'Union Africaine.

Les Unions européenne et africaine sont liées depuis de nombreuses années par de nombreux facteurs : l'aspect géographique, des sociétés avec des valeurs qui mettent en avant les droits de l'Homme et ses libertés fondamentales, des Républiques démocratiques et un passé commun. De ce fait, en 2007 se crée la stratégie commune Afrique-UE, un cadre formel des relations entre l'ensemble de tous ces pays, qui reflète les besoins et les aspirations des peuples en Europe et en Afrique.

Chypre et Malte font parties des pays qui ont ratifié un accord de partenariat économique sur les biens et la coopération au développement qui a été signé le 26 novembre 2008 entre la Côte d'Ivoire et l'UE. L'APE soutiendra dans un avenir plus ou moins proches d'autres négociations relatives à l'environnement durable, les services, l'investissement et d'autres questions liées au commerce. En revanche, un projet similaire a été mis en place pour le Ghana et signé le 28 juillet 2016, et nos États insulaires font partie des 20 Etats européens n'ayant pas encore accepté cet accord.

Au cours des dernières années, les migrations sont devenues de plus en plus fréquentes et abondantes, en particulier venant de l'Afrique à l'Europe. Les raisons de ces flux sont principalement politiques. Elles découlent de la précarité, des guerres, des conditions de vie déplorables, du développement trop lent de leur pays, les migrants recherchent l'amélioration : trouver un travail à un rythme de vie stable dans des pays dits « riches ». De plus, d'après une enquête réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, sur 3000 migrants interrogés, 93% ont connu un voyage dangereux.

Chypre, étant une île se situant au Nord-Est du Continent Africain a enregistré plus de 10.400 entrées, soit 123% de plus que l'année précédente. Comme ces données le confirment, Chypre est très concerné par la migration et n'avait jusqu'ici pas les capacités pour subvenir correctement aux besoins des arrivants et de s'occuper des procédures d'asile en temps et en heure. Alors, dans le but d'améliorer ses capacités d'accueil et d'expulser plus facilement les personnes dont la demande d'asile a été refusée, la République de Malte a passé un accord avec l'Union Européenne le 14 février 2022. Il assurerait aussi une intégration plus efficace et une amélioration de l'efficacité du retour.

En effet, les deux îles méditerranéennes sont très proches et souvent reliées en raison de leur insularité, système économique et de l'histoire qu'elles partagent. De plus, elles ont été acceptées en

même temps au sein de l'union européenne, en mai 2004. Suite à leur indépendance (Chypre 60 et Malte 64), elles ont cherché à établir des relations avec des pays étrangers dont un certain nombre en Afrique. Ceci implique une reconnaissance du pays représenté par l'ambassade et consulat dans le pays hôte, une possibilité pour les expatriés de continuer à participer à l'économie, la politique et les enjeux sociaux de son pays.

Nos deux pays ont donc des ambassades et consulats de 7 pays africains pour Malte : l'Egypte, le Ghana, la Libye, la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Botswana et le Maroc. Nous pouvons aussi trouver dans ces pays des ambassades ou consulats de Malte. Quant à Chypre, il y en a 14 : l'Egypte, la Lybie, le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Kenya, le Mali, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Yémen et enfin la Zambie. En revanche, nous ne trouvons des ambassades/consulats de Chypre dans seulement 6 d'entre eux.

Nos pays sont donc entrés dans l'Union Européenne depuis pas si longtemps que cela, et essayent de mettre en place le plus possible de stratégies pour construction d'un avenir prospère, pacifique et durable, même si pour l'instant le nombre d'entre elles reste limité. Enfin, les situations actuelles les poussent à prendre des résolutions puisque certaines fois ils sont directement impliqués.